

10.340

population totale Insee au 01.01.2021

INFORMER



PROJETER

1338

élèves maternelles et primaires accueillis dans les 8 écoles

10,9 M. d'€

dépenses de fonctionnement 2020

La future Maison de Santé



Rapport Orientation Budgétaire 2021



SYNTHÉTISER

11,8 M. d'€

recettes de fonctionnement 2020

71

associations subventionnées en 2020

Le Watissart



DÉBATTRE



9,55 M. d'€

encours de la dette au 01.01.2021



ANTICIPER

54

logements livrés en 2020

Le Clos de Lucé



4,77 M. d'€

dépenses d'investissement en 2020



4,59 M. d'€

recettes d'investissement 2020

ORIENTER

FINANCER

Articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préambule, Contexte & Obligations légales du

Rapport sur les Orientations budgétaires (« ROB »)

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le **choix politique des élus**. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape.

L'article 107 de la Loi du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi " NOTRe " a modifié les articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret du 24 juin 2016 est venu quant à lui apporter des précisions sur le contenu et les modalités de publication et de transmission du ROB.

Pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les **orientations budgétaires**
- les **engagements pluriannuels**
- la **structure et la gestion de la dette**

Ce rapport comprend également une présentation de la **structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs**. Le ROB donne lieu à un débat qui fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel. Le ROB et la délibération qui s'y rapporte sont transmis au Préfet ou au sous-préfet de l'arrondissement.

Ce débat doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà.

Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer sur **l'évolution financière de la collectivité** en tenant compte des projets et des **évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement**.

Sommaire

I Les finances nationales

1. Le Projet de Loi de Finances pour 2021

- a. Contexte : une chute historique de la croissance
- b. Un PLF guidé par la relance
- c. Baisse de la fiscalité économique locale
- d. Mécanismes de compensation

2. Les mesures de soutien aux collectivités locales

- a. Réforme de la fiscalité locale
- b. Nationalisation de 2,3 Md€ de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité
- c. Evolution des concours financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales : une stabilité globale
- d. Autres mesures

II Situation financière de la collectivité fin 2020

- 1. La section de fonctionnement
- 2. Le programme d'investissement et son mode de financement

III Les orientations budgétaires pour 2021

- 1. La section de fonctionnement
- 2. Les orientations en matière d'investissement

IV Perspectives & Stratégie du budget 2021 : un guide utile pour conduire la mise en œuvre des projets 2021

I Les finances nationales

1 - Le Projet de Loi de Finances pour 2021 (« PLF »)

Adopté fin septembre 2020, le projet de loi de finances 2021 comporte 9 des 58 articles qui impactent directement ou indirectement les collectivités locales.

Ces derniers concernent :

- le plan « France Relance » de 100 Milliards d'Euros,
- la stabilisation des dotations,
- la neutralisation des indicateurs financiers,
- la modification de la fiscalité locale,
- l'automatisation du FCTVA.

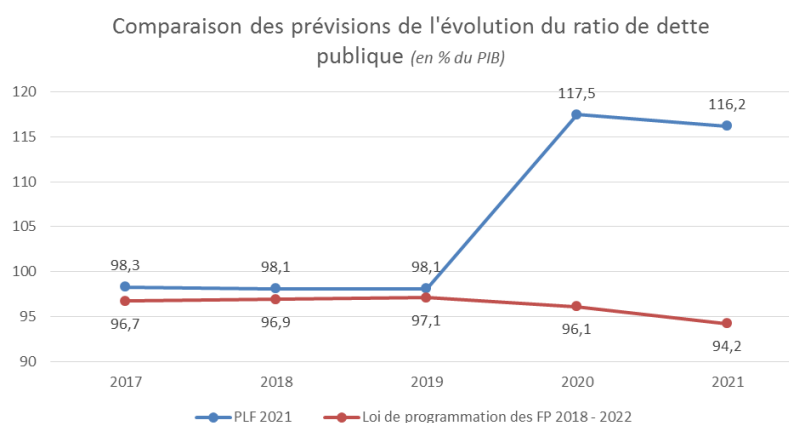
a - Contexte : une chute historique de la croissance :

Après une très forte baisse de -10% de la croissance en 2020 due à la crise sanitaire de la Covid-19, l'exécutif estime que le plan de relance permettra un rebond de +8% en 2021.

Le PLF 2021 prévoit un déficit de 6,7% du PIB et une dette à 116,2% du PIB, une amélioration donc

après des niveaux records de 10,2% et 117,5% en cette fin d'année.

Concernant la dette publique, elle sera fortement impactée (voir graphique ci-dessus).



Le Haut Conseil des Finances Publiques (« HCFP ») juge ces prévisions atteignables mais considère qu'elles seront impactées par les très fortes incertitudes qui entourent les conditions sanitaires et par les évolutions économiques. Il exprime également la nécessité de définir une nouvelle loi de programmation des finances publiques fixant une nouvelle trajectoire pluriannuelle d'évolution du PIB. En effet, les hypothèses formulées dans la loi de programmation 2018 - 2022 sont clairement obsolètes et dépassées.

b - Un PLF guidé par la relance

Le plan « France Relance » de 100 Md€.

L'objectif est de faire en sorte que la France puisse retrouver son niveau économique d'avant crise en 2022.

Pour les collectivités, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire :

- une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions.
- des préfets en charge de la relance seront créés pour l'occasion.

Pour permettre cette territorialisation, le gouvernement mise sur la contractualisation avec les associations d'élus locaux.

- l'accord de méthode, comprenant 600 millions d'euros supplémentaires pour les régions, signé en juillet dernier avec Régions de France s'est transformé en accord sur le "co-pilotage" de plan de relance.

c - Baisse de la fiscalité économique locale :

Le PLF acte une baisse de la fiscalité économique locale à hauteur de 10 milliards d'euros en 2021, dont 3,29 milliards pèseront sur le bloc local au titre de la « CFE » (Cotisation Foncière des Entreprises) et de la « TFBP » (Taxe Foncière sur le Foncier Bâti) des établissements industriels.

- réduction de la « CVAE » (Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises) de moitié par la suppression de sa part régionale, pour toutes les entreprises redevables : -7,25 millions d'euros.
- réduction de moitié des impôts fonciers (CFE et TFPB) des établissements industriels suite à la révision de leurs valeurs locatives, soit une baisse de 1,75 milliard pour la TFPB et de 1,54 milliard pour la CFE.
- abaissement du taux de plafonnement de la « CET » (Contribution Economique Territoriale) qui passerait de 3% à 2%, il accompagne ces réductions pour que les éléments précédents ne soient pas neutralisés.

d - Mécanismes de compensation :

- pour les communes, cette compensation sera intégrée dans le mécanisme du « coefficient correcteur »(CoCo).
- le PLF 2021 prévoit également l'instauration d'une exonération facultative de CET pour les entreprises créant des implantations ou des extensions à partir de 2021.

2 – Mesures de soutien aux collectivités.

Aucune nouvelle mesure de soutien aux collectivités pour 2021 :

- rejet du prolongement d'un an de la clause de sauvegarde des recettes fiscales et domanial du bloc communal.
- rejet de la dotation de l'Etat aux départements pour garantir le niveau de péréquation horizontale départementale.
- rejet de la création d'une clause de sauvegarde des finances des départements en cas d'augmentation importante des dépenses de « RSA » (Revenu de Solidarité Active »)

et de diminution forte de CVAE et des « DMTO » (Droits de Mutation à Titre Onéreux).

- rejet du report à décembre du versement du 2ème acompte de CVAE par les entreprises.

a - Réforme de la fiscalité locale :

Le PLF marque l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la « TH » (Taxe d'Habitation) pour l'ensemble des ménages.

- A partir de 2020, 80% des foyers sont exonérés la TH sur leur résidence principale.
- Pour les 20% restant l'allègement sera de 30% au titre de l'année 2021, puis de 65% en 2022, enfin, en 2023 la taxe d'habitation aura disparue pour tous les foyers français.
- Dès lors, les communes vont se voir transférer dès 2021, la part départementale de TFBP, répartie par l'application du coefficient correcteur dont l'objectif sera de neutraliser les phénomènes de sûr et sous compensation.
- Les intercommunalités et les départements récupéreront une fraction de la TVA.
- Compensation de la perte des frais de gestion de la TH : dotation de 293 Millions d'euros pour les régions.

b - Nationalisation de 2,3 Md€ de la Taxe locale sur la Consommation Finale d'Electricité (« TCFE ») :

- la TCFE doit perdre son caractère local pour s'accorder avec les directives européennes d'harmonisation des tarifs,
- une quote part de la taxe nationale sur l'électricité sera perçue par les communes à la place d'un impôt local,
- d'ici 2023 les communes auront perdu la possibilité de moduler le montant de ce produit.

c - Evolution des concours financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales : une stabilité globale.

Il y aura une légère augmentation des concours financiers de l'Etat qui s'établiront à 50,3 milliards d'euros soit une augmentation de 1,2 milliards d'euros.

- la « DGF » (Dotation Globale de Fonctionnement) reste stable : 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements soit 26,8 milliards d'euros au total. (26,847 Md€ en 2020).
- les dotations de solidarité urbaines et rurales (« DSU » et « DSR ») augmenteront chacune de 90 millions d'euros.
- progression du « FCTVA » (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) de 0,55 milliard d'euros, et les crédits de paiement sur les dotations d'investissement augmenteront de 0,15 milliard d'euros.
- les collectivités bénéficieront de 4 milliards d'euros en 2021 dont 1 milliard d'euros de crédit dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

- la dotation politique de la ville s'établira à 150 millions d'euros la dotation d'équipement des territoires ruraux (« DETR ») à 1,046 milliard et la dotation de soutien à l'investissement local (« DSIL ») à 570 millions d'euros.

Renforcement de la péréquation horizontale

- renforcement du fonds de correction de la réforme de la taxe professionnelle qui devrait s'élever à 220 millions d'euros l'an prochain contre 180 millions en 2020
- automatisation du FCTVA : la procédure déclarative devient automatisée par les services de l'Etat qui identifieront et traiteront les dépenses éligibles.

d - Autres mesures :

- Adaptation de la taxe d'aménagement : possibilité pour les départements d'instituer une part départementale de la taxe d'aménagement pour financer des opérations de transformation de terrains abandonnés, ou laissés en friche, en espaces naturels.
- Incitation à la densification : les places de stationnement "intégrées au bâti dans le plan vertical ou aménagées au-dessus ou en dessous des immeubles, qu'ils soient destinés au logement collectif, individuel ou à l'activité", sont exonérées de taxe d'aménagement.
- Assouplissement des critères pour la majoration (jusqu'à 20%) du taux de la taxe d'aménagement dans certains secteurs.

En bref - à retenir :

- *Le plan « France Relance » d'un montant de 100 Md€*
- *Automatisation du FCTVA (identification et traitement des dépenses éligibles par les services de l'Etat)*
- *Réforme de la Taxe d'Habitation compensée par le Coefficient Correcteur*
- *Réforme de la TFCE (Taxe Finale de la Consommation d'Electricité) avec perte de la possibilité de moduler le montant du produit pour les CL à horizon 2023*
- *Stabilité(ou légère baisse) de la DGF et stabilisation des dotations verticales, DETR et DSIL*

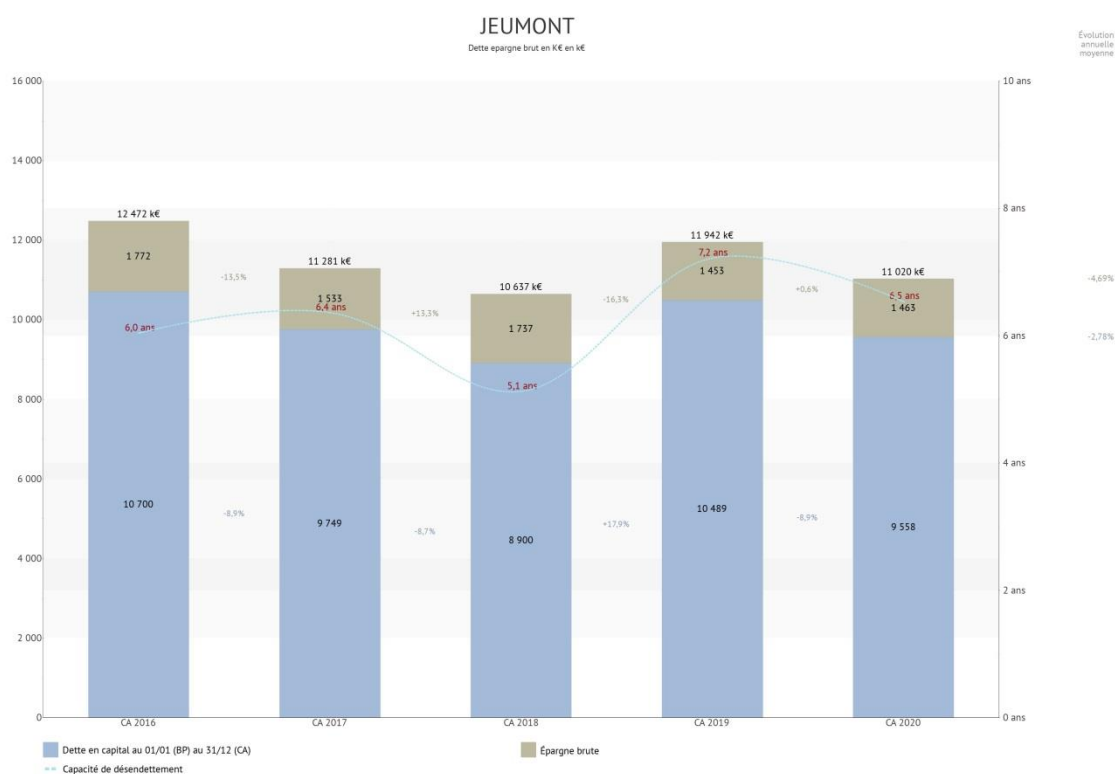
II Situation financière de la collectivité fin 2020

Le Compte Administratif 2020 :

Les éléments qui suivent concernent les dépenses et recettes de fonctionnement et investissement, ainsi que les résultats cumulés :

C.A provisoire 2020			
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
PREVU BP 2020 (+ DM)	DEPENSES	8 920 458,08 €	12 687 426,14 €
	RECETTES	8 920 458,08 €	13 114 516,18 €
REALISE 2020	DEPENSES	4 778 857,68 €	10 898 121,64 €
	RECETTES	4 592 397,00 €	11 804 177,25 €
RESULTATS 2020		-186 460,68 €	906 055,61 €
RESULTATS CUMULES		-539 582,70 €	2 308 325,00 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE			1 768 742,30 €

Structure et gestion de la dette :



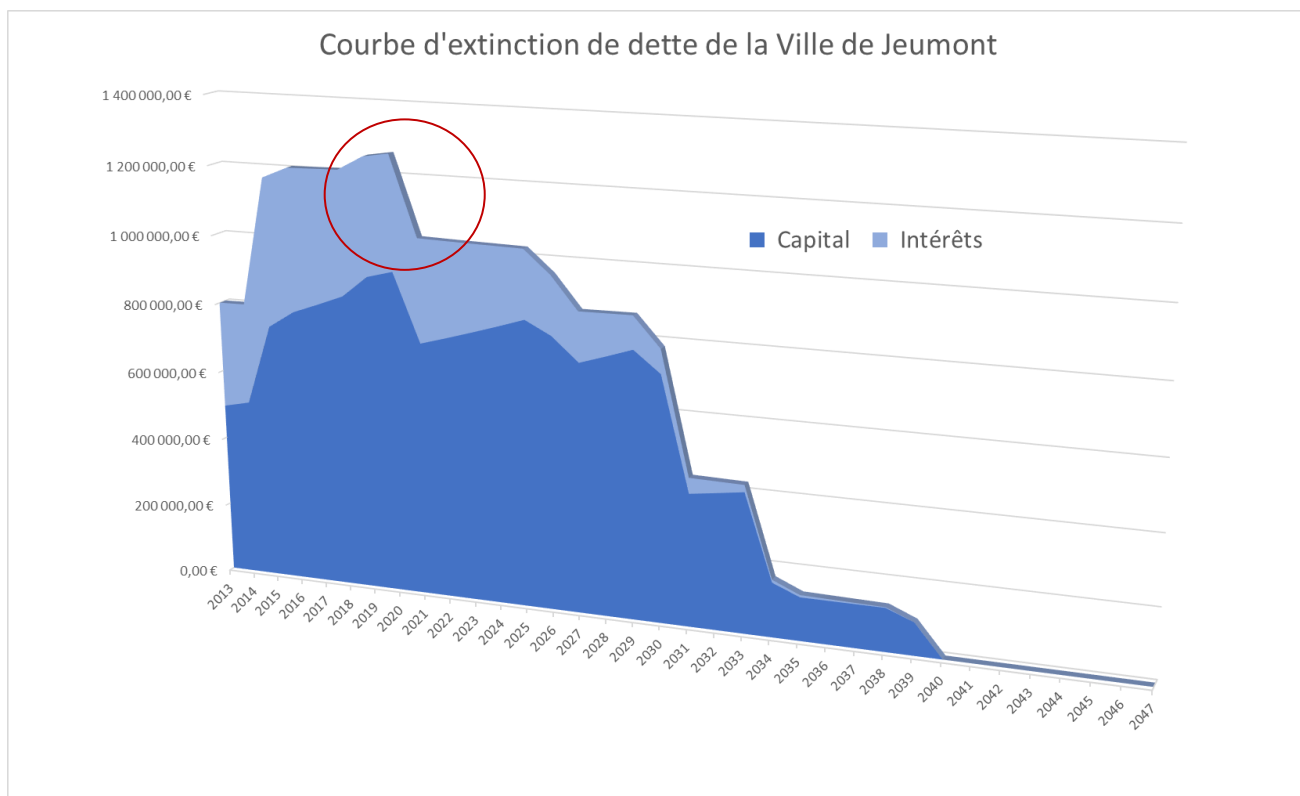
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dette en capital au 01/01 (BP) au 31/12 (CA)	10 699 743,00 €	9 748 594,00 €	8 899 587,00 €	10 488 622,00 €	9 557 520,00 €
Épargne brute	1 772 289,00 €	1 532 676,00 €	1 737 160,00 €	1 453 463,00 €	1 462 659,00 €

La baisse entre 2019 et 2020 du capital de la dette ainsi que de la capacité de désendettement (en année) s'explique par la non contractualisation d'emprunt en 2020 et le niveau d'épargne brute.

Tableau des emprunts

Periode	Date de début	Date de fin	Créd initial	Echéance			
				Capital	Capital comptable	Intérêt	Total
2021	01/01/2021	31/12/2021	9 557 519,86 €	733 409,37 €	733 409,37 €	298 097,15 €	1 031 506,52 €
2022	01/01/2022	31/12/2022	8 824 110,49 €	755 335,20 €	755 335,20 €	274 086,82 €	1 029 422,02 €
2023	01/01/2023	31/12/2023	8 068 775,29 €	778 205,24 €	778 205,24 €	249 397,68 €	1 027 602,92 €
2024	01/01/2024	31/12/2024	7 290 570,05 €	802 061,65 €	802 061,65 €	224 036,16 €	1 026 097,81 €
2025	01/01/2025	31/12/2025	6 488 508,40 €	826 948,68 €	826 948,68 €	197 428,57 €	1 024 377,25 €
2026	01/01/2026	31/12/2026	5 661 569,72 €	787 912,39 €	787 912,39 €	169 802,55 €	957 714,94 €
2027	01/01/2027	31/12/2027	4 873 647,33 €	719 937,23 €	719 937,23 €	143 432,09 €	863 369,32 €
2028	01/01/2028	31/12/2028	4 153 710,10 €	744 465,91 €	744 465,91 €	119 832,70 €	864 298,61 €
2029	01/01/2029	31/12/2029	3 409 244,19 €	770 076,38 €	770 076,38 €	95 150,09 €	865 226,47 €
2030	01/01/2030	31/12/2030	2 639 167,81 €	709 514,97 €	709 514,97 €	69 830,38 €	779 345,35 €
2031	01/01/2031	31/12/2031	1 929 652,84 €	382 206,10 €	382 206,10 €	45 279,41 €	427 485,51 €
2032	01/01/2032	31/12/2032	1 547 446,74 €	392 800,79 €	392 800,79 €	33 091,26 €	425 892,05 €
2033	01/01/2033	31/12/2033	1 154 645,95 €	403 832,43 €	403 832,43 €	20 479,67 €	424 312,10 €
2034	01/01/2034	31/12/2034	750 813,52 €	157 063,52 €	157 063,52 €	8 399,32 €	165 462,84 €
2035	01/01/2035	31/12/2035	593 750,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	6 562,50 €	131 562,50 €
2036	01/01/2036	31/12/2036	468 750,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	5 062,50 €	130 062,50 €
2037	01/01/2037	31/12/2037	343 750,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	3 562,50 €	128 562,50 €
2038	01/01/2038	31/12/2038	218 750,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	2 062,50 €	127 062,50 €
2039	01/01/2039	31/12/2039	93 750,00 €	93 750,00 €	93 750,00 €	562,50 €	94 312,50 €
			68 068 122,29	9 557 519,86	9 557 519,86	1 966 156,35	11 523 676,21

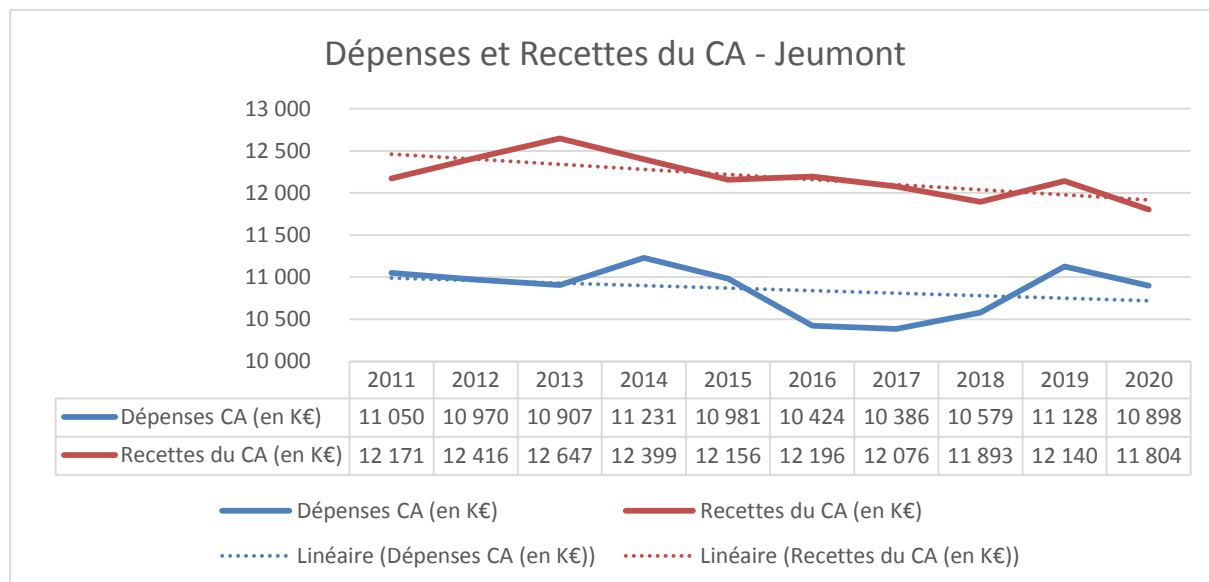
Le graphique ci-dessous permet de visualiser le niveau des différentes annuités jusqu'à leur extinction, sans recours à de nouveaux emprunts. La baisse significative observée entre les exercices 2019 et 2020 correspond à la fin de remboursement d'un emprunt important.



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
Intérêts	305	289	429	413	386	358	338	330	298	274	249	224	197	169	143	119	95,1	69,8	45,2	33	20,4	8,39	6,56	5,06	3,56	2,06	0,562
Capital	494	511	742	791	819	849	910	931	733	755	778	802	826	787	719	744	770	709	382	392	403	157	125	125	125	125	93,7

1 - La section de fonctionnement

Evolution du fonctionnement de 2011 à 2020



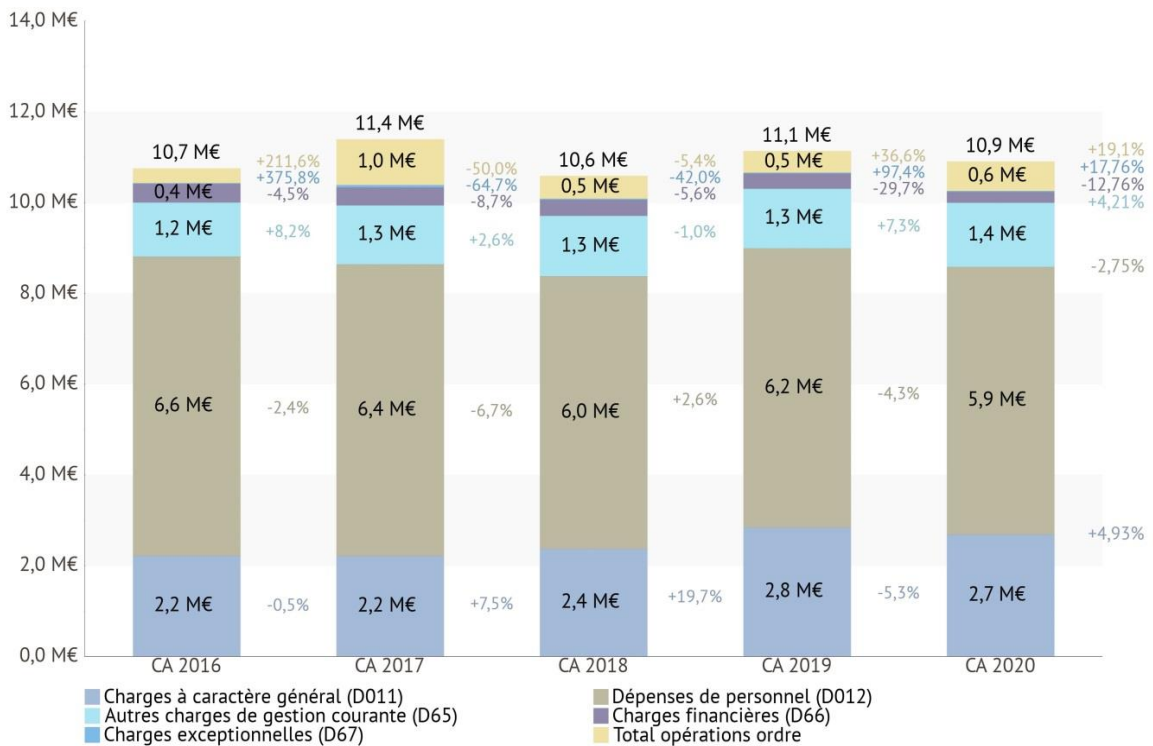
Malgré la crise, la commune à continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement en absorbant les dépenses imprévues, les recettes perdues, et en consacrant une partie des économies réalisées en menant des actions en faveur du tissu associatif, du commerce de proximité et des administrés (solidarité et sécurité).

Sur l'année 2020, impactée par cette pandémie, nous constatons que les dépenses de fonctionnement ont baissé de 230 K€.

L'histogramme représenté ci-dessous permet de visualiser les principales évolutions des principaux chapitres de dépenses de fonctionnement :

JEUMONT
Evolution des dépenses de fonctionnement de 2016 à 2020

Évolution
annuelle
moyenne

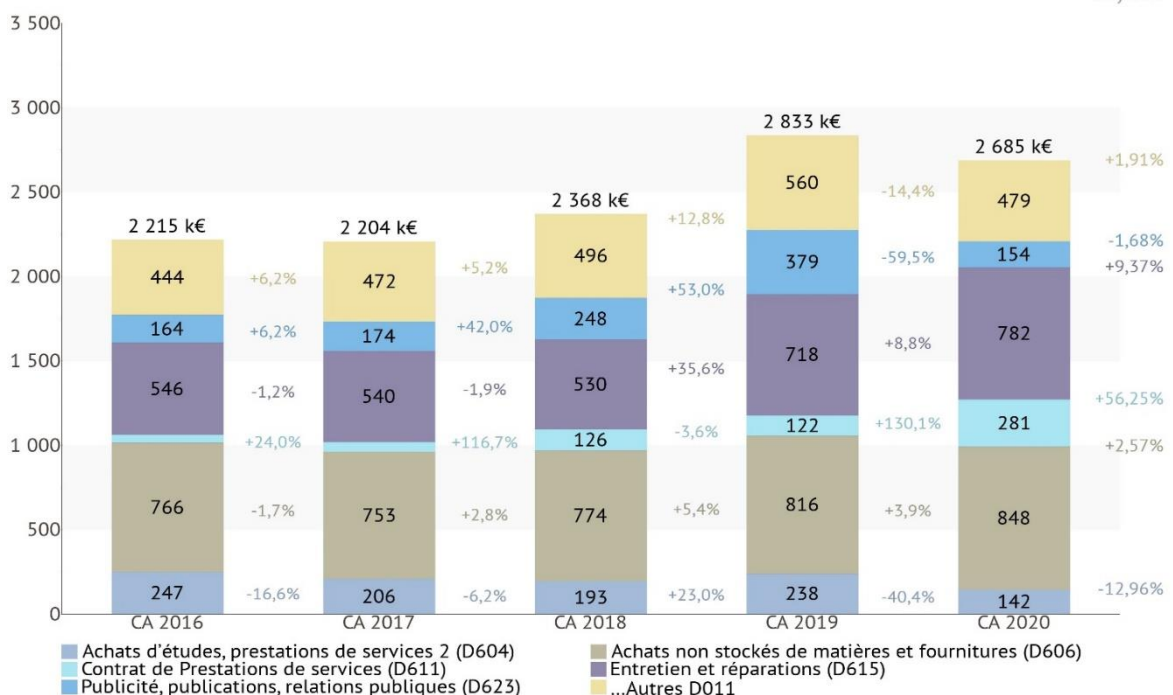


	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Charges à caractère général (D011)	2 214 789,00 €	2 203 758,00 €	2 367 835,00 €	2 833 358,00 €	2 684 587,00 €
Dépenses de personnel (D012)	6 588 485,00 €	6 431 744,00 €	6 001 648,00 €	6 154 573,00 €	5 892 432,00 €
Autres charges de gestion courante (D65)	1 196 692,00 €	1 294 563,00 €	1 328 768,00 €	1 315 369,00 €	1 411 171,00 €
Charges financières (D66)	410 677,00 €	392 206,00 €	358 252,00 €	338 120,00 €	237 872,00 €
Charges exceptionnelles (D67)	13 468,00 €	64 075,00 €	22 629,00 €	13 119,00 €	25 896,00 €
Total opérations ordre	321 139,00 €	1 000 574,00 €	500 179,00 €	473 228,00 €	646 256,00 €

L'analyse du chapitre 011

JEUMONT
Evolution du 011 en k€

Évolution
annuelle
moyenne



	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Achats d'études, prestations de services 2 (D604)	246 909,00 €	206 030,00 €	193 271,00 €	237 714,00 €	141 682,00 €
Achats non stockés de matières et fournitures (D606)	765 850,00 €	753 202,00 €	774 245,00 €	816 248,00 €	847 825,00 €
Contrat de Prestations de services (D611)	47 083,00 €	58 364,00 €	126 457,00 €	121 965,00 €	280 667,00 €
Entretien et réparations (D615)	546 315,00 €	539 777,00 €	529 805,00 €	718 383,00 €	781 642,00 €
Publicité, publications, relations publiques (D623)	164 316,00 €	174 483,00 €	247 755,00 €	379 081,00 €	153 540,00 €
...Autres D011	444 316,00 €	471 902,00 €	496 302,00 €	559 967,00 €	479 231,00 €

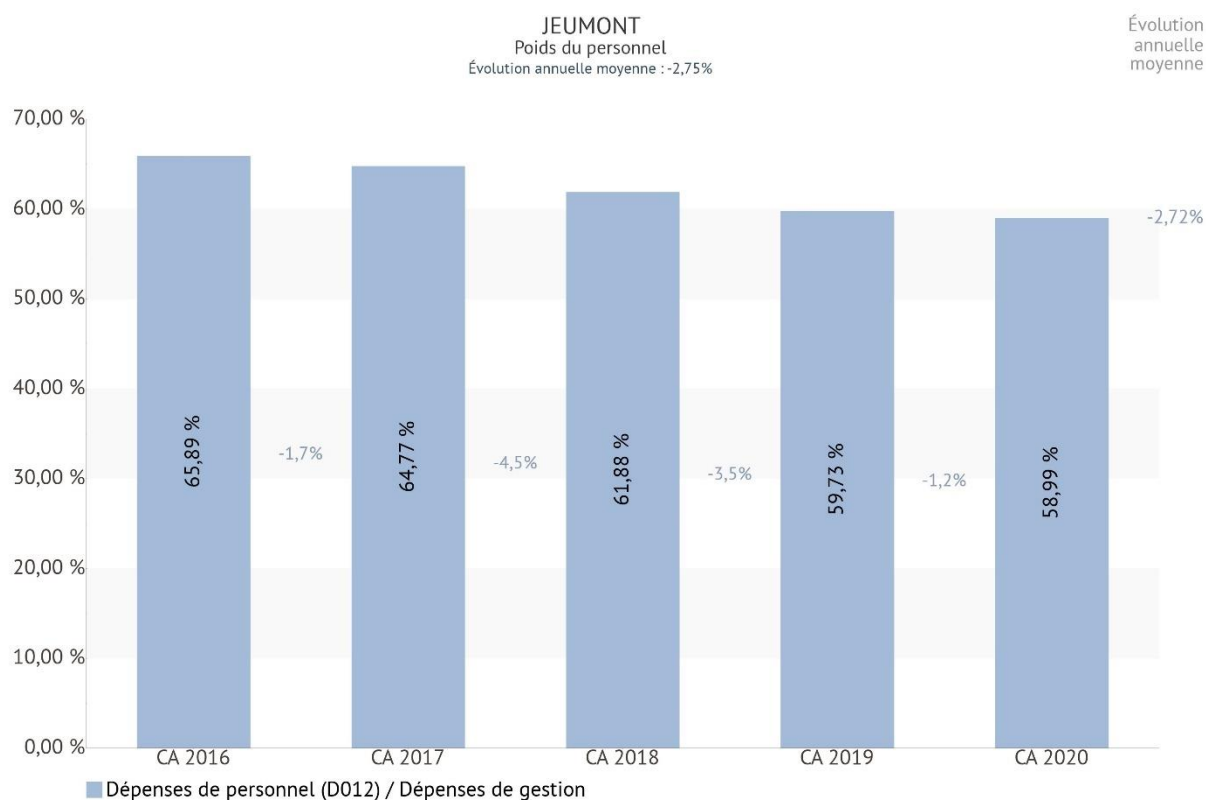
Sur les charges à caractère général (chapitre 011) (- 148 K€), cette diminution s'explique par la réduction du nombre de repas de cantine, mais aussi par la baisse de consommation de fluides, carburants et des dépenses liées aux événements annulés. Toutefois, des actions nouvelles ont été menées :

- Achat et distribution de masques à la population et aux enfants scolarisés dans les écoles de la commune.
- Dispositif SOS Courses
- Désinfection des bâtiments communaux et des écoles
- Installation de plexiglas dans les bâtiments communaux
- Collecte des cartons des commerçants
- Distribution de consignes d'usage
- Distributeurs de gels dans les bâtiments communaux
- Distribution de masques lors d'événements (ex : Fête de l'eau)

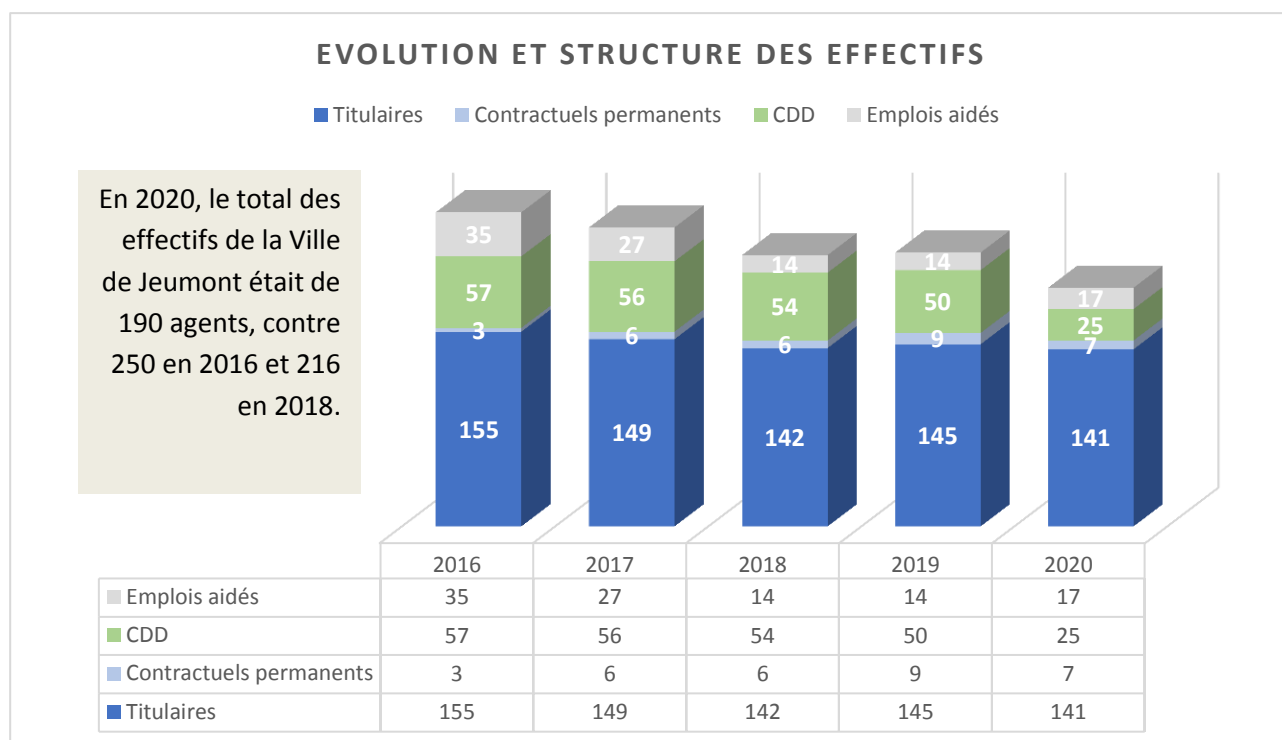
Sur les charges de personnel (chapitre 012) (- 262 K€)

- Heures supplémentaires économisées par l'annulation d'événements (ex : 1er mai, ...)
- Baisse drastique des effectifs pour l'organisation et la gestion des ALSH (petites et grandes vacances)

Le poids du personnel poursuit sa baisse depuis plusieurs années et se fixe. Il représente en 2020, moins de 59 % de nos dépenses de gestion.



Cette baisse est également visible au regard de l'évolution du nombre d'agents dans presque la quasi-totalité des catégories, comme l'histogramme ci-dessous permet de le visualiser :



Effectifs		2016	2017	2018	2019	2020
Titulaires/Stagiaires	CATEG A	5	4	4	3	5
	CATEG B	18	17	19	19	15
	CATEG C	132	128	119	123	121
	S/TOTAL	155	149	142	145	141
Contractuels permanents	CATEG A	2	2	2	1	2
	CATEG B	1	4	4	7	5
	CATEG C	0	0	0	1	0
	S/TOTAL	3	6	6	9	7
CDD saisonnier/accroissement	CATEG A	0	1	1	0	0
	CATEG B	4	3	6	3	8
	CATEG C	53	52	47	47	17
	S/TOTAL	57	56	54	50	25
Emplois aidés (CUI-CAE-PEC)		35	27	14	14	17
TOTAL effectif	S/TOTAL	250	238	216	218	190

Masse RH		2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL en €		6 636 772,00 €	6 432 024,00 €	5 979 684,00 €	5 995 358,00 €	5 686 881,00 €
Régime IND (total en €)	pour 7 mois	132 907,96 €	266 532,07 €	248 866,60 €	241 716,54 €	226 325,22 €
iHTS en €		59 572,42 €	64 946,07 €	54 757,65 €	120 041,27 €	72 850,78 €
NBi en Nb agents		104	91	97	93	91

Sur les autres charges (chapitre 65) (+ 96 K€ dont 60 K€ pour soutenir le tissu associatif)

Sur les charges exceptionnelles (chapitre 67) (+ 12 K€ dont 6 000 € liées aux écritures comptables des remises gracieuses accordées aux commerçants)

Sur les opérations d'ordres (chapitre 042) (+173 K€)

En 2020, la municipalité, grâce à son budget de fonctionnement

a continué à investir pour la jeunesse avec l'opération « 1 fruit à l'école », la réalisation de la fresque à l'école Willy Dubois sur les valeurs de la « République », la poursuite des divers ateliers « parents-enfants » (matinées de l'éveil, tapis-lecture, gestion des écrans...) dans le cadre du projet « parentalité » et enfin avec l'opération Rues aux Enfants avec l'Ecole Ronsard,

a poursuivi ses actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité en confirmant sa démarche environnementale avec les projets jardins familiaux aux immeubles Coubertin et Léo Lagrange (plantations de fruitiers et arbustes, buttes en culture, gîte à insectes géant, construction d'un carport avec récupérateur d'eaux de pluie, spirale aromatique, course à l'escargot dans le cadre de NQE...) et le projet biodiversité (visites avec la Ligue de Protection des Oiseaux, inscription de l'étang Lapeyre au réseau refuges LPO),

a poursuivi le développement du dispositif « Projet de Réussite Educative » avec la création de la cellule d'écoute psychologique pendant le confinement, la mise en place en œuvre d'un atelier de ressourcerie parentale en collaboration avec le collège Thomas (Parents/enfants comment faire ensemble), le stage tout au long de l'été "art en mouvement" à destination des enfants du PRE et de leurs fratries (financement CAF) et l'atelier Boxe éducative,

a poursuivi sa dynamique culturelle, commémorative et sportive avec la création d'une page Facebook pendant le confinement « Jeumont, ensemble à la maison » 103 posts sur la page, avec la réalisation d'un document synthétique de présentation des actions mises en place pendant le confinement, la création de 29 portraits d'agents pendant le confinement, le lancement site internet dédié au Watissart et de la page Instagram Watissart, d'une newsletter mensuelle, d'un nouveau magazine, l'actualisation des supports de communication, notamment ceux du nouveau conseil municipal 2020-2026 (trombinoscope, site Internet, Facebook, ...),

a pu maintenir et mettre en place un programme évènementiel de qualité avec les Wati'days, la Fête de l'eau, le Show laser au Watissart, le Championnat de France de Triathlon, la Fête du sport et forum des associations sportives, la Coupe de France de modélisme naval, l'Escale sur Sambre organisée par l'association Réussir notre Sambre en partenariat avec la ville de Jeumont, la création d'un nouveau logo et la présentation de la saison culturelle 2020-2021,

a développé et renforcé ses instances de démocratie participative

- avec le Conseil des sages (continuité de l'adhésion à la Fédération des Villes et des Conseils des Sages, organisation de la « Semaine bleue » en visio et la création de 2 nouvelles boîtes à lire qui seront installées dès que les conditions sanitaires le permettront)
- avec le Conseil des enfants (première animation/formation sur les « oiseaux des jardins » et temps d'observation à l'Etang Lapeyre avec création de nichoirs)

a poursuivi son accompagnement auprès du CCAS avec la participation et l'accueil de la formation accélérée pour 10 stagiaire pour offrir une formation qualifiante de commis de cuisine éloignés de la vie active dans le cadre de l'opération Cuisine Mode d'Emploi portée par Thierry Marx,



a poursuivi ses actions en faveur de la politique de la ville

- **avec Equil Santé** (action pour sensibiliser le bien être à travers le comportement alimentaire et la pratique d'une activité physique (Ateliers culinaires – pratique d'un sport - cction impactée par la crise sanitaire et le stop & go instauré par l'Etat d'urgence)
- **Culture et nous** (action qui a consisté à démocratiser la culture, mise en place des ateliers « Harmonie méridienne » à l'école Willy Dubois et Mouvet, une opération avec le manège et le lycée Louis Armand qui a permis à une classe de se rendre à un spectacle de Rachid BENZINE (Lettre à Nour - Domaine de la prévention contre la radicalisation), des opérations d'animations issues de la culture urbaine se sont déroulées lors des watidays (Street Art) action impactée par la crise sanitaire. Des opérations pour envoyer le public vers les spectacles du manège n'ont pas pu se réaliser. - opération ayant été remplacée par les animations Wati'days
- **Acteur de ma santé** avec action qui consiste à distribuer dans toutes les écoles (maternelles et primaires) un fruit et permet également à l'équipe enseignante de proposer un soutien pédagogique sur le fruit (provenance – (import / Export) apports nutritionnels - connaissances)

Conclusion :

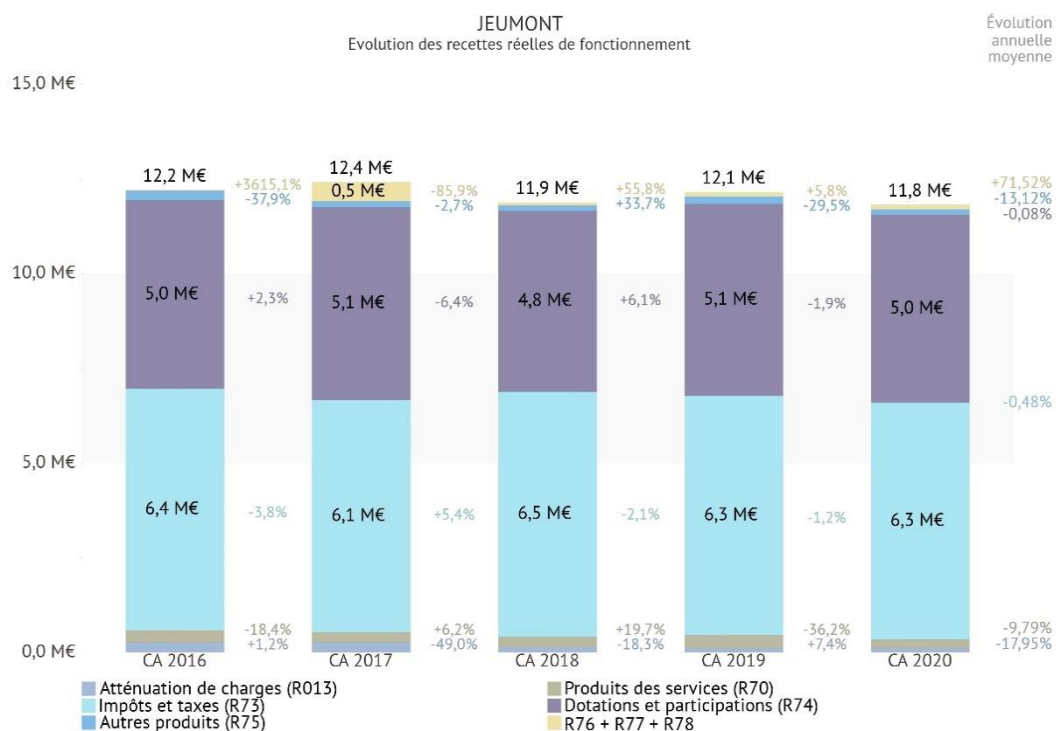
La commune a su s'adapter à la crise sanitaire en poursuivant sa gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement tout en proposant des alternatives aux administrés, afin de garantir leur sécurité.

Cette rigueur budgétaire a permis d'amortir, pour partie, les pertes de recettes liées à la crise.

Les recettes réelles de fonctionnement

L'exercice 2020 est marqué par une baisse de 336 K€ des recettes liées à l'arrêt des activités proposées par la municipalité suite aux diverses annonces gouvernementales, ce qui engendre :

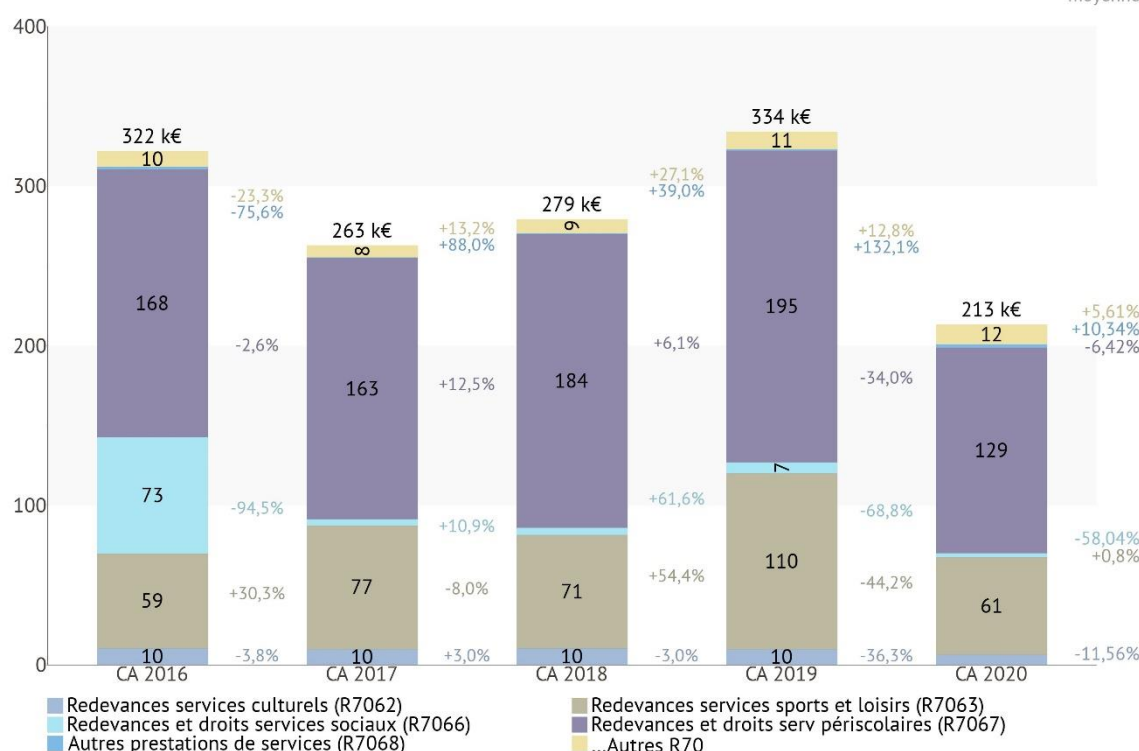
- Une baisse importante du produit des services (Cantines, ALSH, repas des aînés...) à hauteur de 120 K€ au chapitre 70



	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Atténuation de charges (R013)	255 650,00 €	258 596,00 €	132 015,00 €	107 869,00 €	115 890,00 €
Produits des services (R70)	321 693,00 €	262 617,00 €	278 966,00 €	333 828,00 €	213 003,00 €
Impôts et taxes (R73)	6 379 558,00 €	6 134 510,00 €	6 468 414,00 €	6 330 970,00 €	6 257 101,00 €
Dotations et participations (R74)	4 974 029,00 €	5 086 595,00 €	4 763 409,00 €	5 053 460,00 €	4 958 629,00 €
Autres produits (R75)	251 894,00 €	156 442,00 €	152 184,00 €	203 529,00 €	143 507,00 €
R76 + R77 + R78	13 576,00 €	504 368,00 €	71 304,00 €	111 087,00 €	117 488,00 €

JEUMONT
Principaux produits des services (chap.70) en k€

Évolution
annuelle
moyenne



	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Redevances services culturels (R7062)	10 236,00 €	9 845,00 €	10 136,00 €	9 835,00 €	6 263,00 €
Redevances services sports et loisirs (R7063)	59 339,00 €	77 314,00 €	71 157,00 €	109 833,00 €	61 270,00 €
Redevances et droits services sociaux (R7066)	72 949,00 €	4 039,00 €	4 481,00 €	7 243,00 €	2 261,00 €
Redevances et droits serv périscolaires (R7067)	167 795,00 €	163 480,00 €	183 934,00 €	195 066,00 €	128 702,00 €
Autres prestations de services (R7068)	1 502,00 €	367,00 €	690,00 €	959,00 €	2 226,00 €
...Autres R70	9 872,00 €	7 572,00 €	8 568,00 €	10 892,00 €	12 281,00 €

- Une baisse au chapitre 73 des « impôts et taxes » perçus à hauteur de 73 K€ suite à la baisse du foncier bâti ainsi que de la taxe additionnelle aux droits de mutation encaissée.
- La baisse du chapitre 74 « dotations, subvention et participations » (74) de 94 K€ qui s'explique par l'impossibilité de solliciter le montant de la subvention DPV (Dotation Politique de la Ville) prévue en 2020 pour l'extension et la réhabilitation de l'école La Bruyère, le chantier arrêté durant le confinement.
- Une baisse de 60 K€ des revenus des immeubles, les locations de salles étant stoppées pendant plusieurs mois ainsi que les remises gracieuses des loyers aux commerçants

Zoom sur les impacts budgétaires de la Covid-19 :

Les impacts budgétaires de la Covid 19 :

IMPACT PAR RAPPORT AUX DEPENSES CLASSIQUES		
Economies générées par les annulations	240 292,79 €	Manifestations annulées, fluides, transports, restauration scolaire réduite...
Pertes de recettes	-347 854,14 €	Subvention DPV Ecole la Bruyère, cantines, médiathèque, accueils de loisirs, accueils périscolaires, droits de place, locations de salles....
TOTAL		-107 561,35 €

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES		
Dépenses COVID	174 075,87 €	Masques, gels, équipements de protection, désinfections, produits ménagers, livrets « Actions Covid », affichage Centre-Ville, flyers, purificateurs d'air, nébuliseurs, distributeurs de gels,....

RECAPITULATIF	
IMPACT PAR RAPPORT AUX DEPENSES CLASSIQUES	107 561,35 €
DEPENSES COVID	174 075,87 €
COUT TOTAL COVID	281 637,22 €

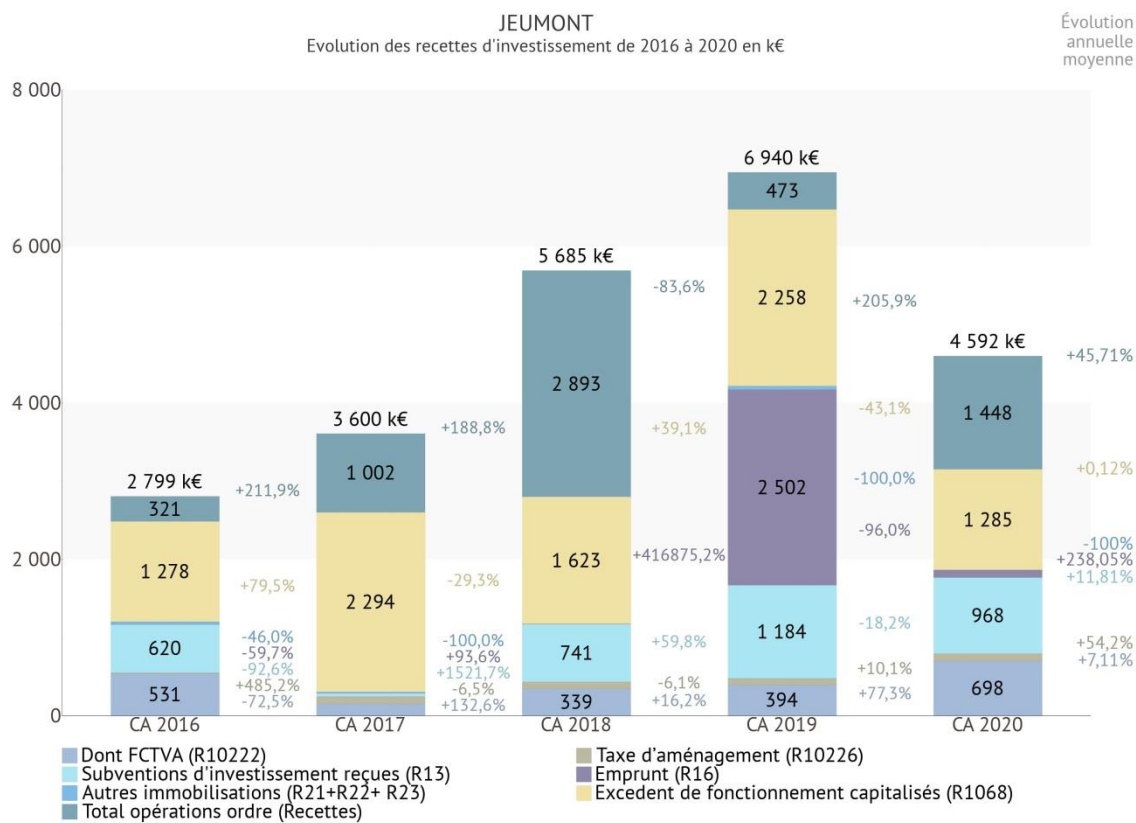
NB : Il est à noter que si le chantier de l'Ecole La Bruyère n'avait pas été à l'arrêt pendant le confinement, la Ville aurait pu solliciter l'intégralité de la subvention prévue soit 300 000 € au lieu de 150 000 €.

2 - Le programme d'investissement et son mode de financement

Grâce à la mobilisation des services et au maintien des collaborations avec les divers partenaires de la commune, les chantiers ont pu avancer malgré un contexte sanitaire strict. La section d'investissement reste malgré tout dynamique, composée d'un niveau de dépenses un peu plus élevé que précédemment.

Les recherches de financements intenses, ont permis de réduire au maximum le déficit d'investissement, sans recours à l'emprunt en 2020.

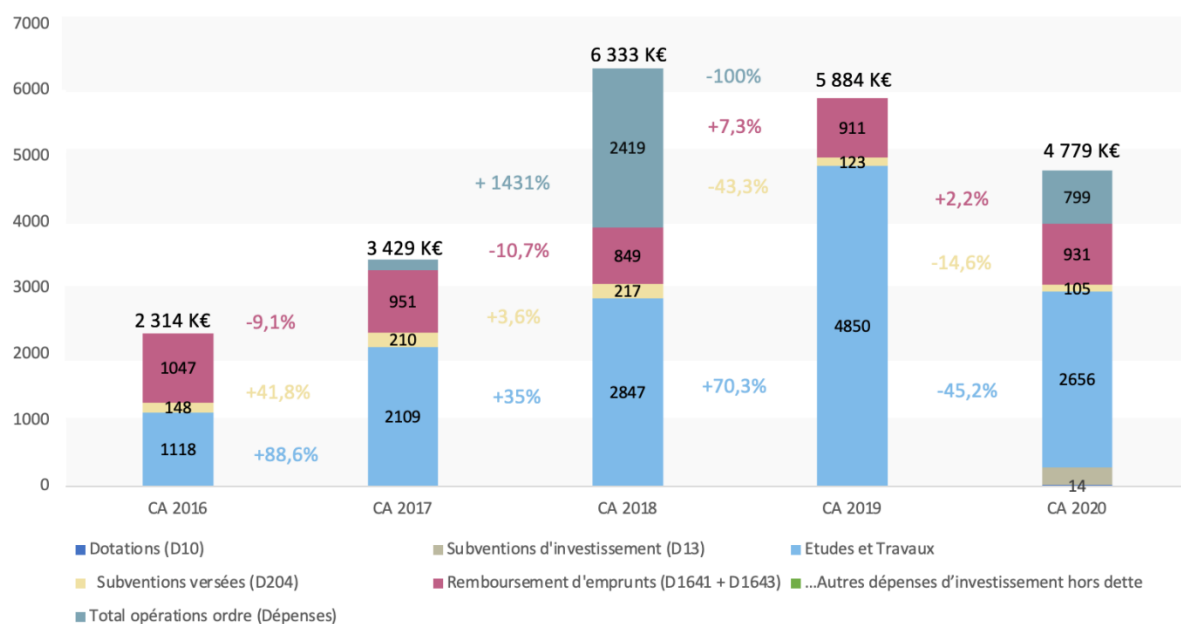
Evolution des recettes et dépenses d'investissement



	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dont FCTVA (R10222)	530 609,00 €	145 704,00 €	338 882,00 €	393 847,00 €	698 439,00 €
Taxe d'aménagement (R10226)	16 402,00 €	95 990,00 €	89 751,00 €	84 250,00 €	92 745,00 €
Subventions d'investissement reçues (R13)	619 697,00 €	45 664,00 €	740 533,00 €	1 183 591,00 €	968 461,89 €
Emprunt (R16)	770,00 €	310,00 €	600,00 €	2 501 851,00 €	100 562,00 €
Autres immobilisations (R21+R22+ R23)	32 020,00 €	17 301,00 €	- €	45 515,00 €	- €
Excedent de fonctionnement capitalisés (R1068)	1 278 294,00 €	2 293 895,00 €	1 622 803,00 €	2 257 890,00 €	1 284 522,00 €
Total opérations ordre (Recettes)	321 139,00 €	1 001 534,00 €	2 892 620,00 €	473 228,00 €	1 447 667,00 €

On note en 2020 une progression importante du FCTVA (+ 304 K€), mais aussi une sollicitation limitée de l'excédent de fonctionnement. Par ailleurs, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour assurer la prise en charge des dépenses d'investissement.

Évolution des dépenses d'investissement de 2016 à 2020 en K€



	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dotations (D10)	743,00 €	- €	- €	- €	14 547,00 €
Subventions d'investissement (D13)	- €	- €	- €	- €	273 160,00 €
Etudes et travaux	1 118 476,00 €	2 109 680,00 €	2 846 867,00 €	4 850 483,00 €	2 655 578,00 €
Subventions versées (D204)	148 014,00 €	209 869,00 €	217 332,00 €	122 997,00 €	104 777,00 €
Remboursement d'emprunts	1 047 114,00 €	951 149,00 €	849 007,00 €	910 965,00 €	931 103,00 €
Total opérations d'ordre (Dépenses)	- €	158 189,00 €	2 419 428,00 €	- €	799 506,00 €

Les investissements financés en 2020 correspondent aux opérations suivantes :

- **Le Watissart**, avec la fourniture et la pose de clôtures sur le terrain du mini-golf et la poursuite des travaux de construction d'un espace d'accueil et de restauration,
- **Le Centre-ville Pole Gare et le développement de l'Habitat**, avec plusieurs démolitions symboliques, l'ancien LIDL sur la place basse, l'Espace Dufosse ou bien encore l'îlot Jaurès, qui laisseront place à de nouvelles constructions comme par exemple la résidence de l'îlot des Anges dont les travaux sont déjà engagés avec le bailleur Promocil. Au titre des actions concrètes plusieurs opérations ont été livrées par le bailleur Partenord : rue de l'Energie, rue Taureau et 2 résidences " Laurent de Médicis " et tout récemment " Le Clos de Lucé " voir ci-contre avec un total de 54 nouveaux logements.



- **Le Centre administratif** avec la réalisation des travaux de réaménagement d'une partie du second étage du centre administratif pour y recevoir les équipes du CCAS et de la CPAM,



- **L'investissement sur les bâtiments communaux** avec l'extension et réaménagement complet de l'école la Bruyère, l'amélioration énergétique de la Médiathèque, le renouvellement d'une partie du mobilier des écoles et la mission d'AMO pour création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire et du Restaurant Inclusif ainsi que l'installation de nébuliseurs et de purificateurs d'air dans les bâtiments administratifs et sportifs

- **L'aménagement de plusieurs espaces publics** avec le parking Ecole Ronsard, la pose de tables de pique-nique rue de la Briqueterie, la pose de barrières forestières rues Gabriel Péri et Presson, le Fonds de concours voiries CAMVS : voirie rues Estiennes d'Orves et Coubertin.

- **La confirmation de la mise en œuvre concrète de la démarche environnementale** avec l'obtention du Label " Cimetière Nature " pour les aménagements réalisés et notamment le nouveau parking, la livraison d'une nouvelle déchetterie rue Maréchal Leclerc et l'installation de 2 bornes de recharge pour véhicule électrique sur le parking situé devant le centre de secours et d'incendie.



A retenir :

Les efforts de recherche de financements dans tous les projets engagés permettent à la commune de poursuivre ses investissements à un rythme soutenu et ce sans recours à l'emprunt.

Cette ligne de conduite insufflée depuis plusieurs années permet de garantir la bonne gestion des deniers publics.

III Les orientations budgétaires pour 2021

Lors de l'élaboration du budget 2021, il faudra intégrer les incertitudes liées au contexte sanitaire et aux éventuelles nouvelles restrictions gouvernementales.

Plusieurs scénarios seront à envisager pour chaque projet inscrit. A noter également l'épreuve de coupe de France de VTT.



1. La section de fonctionnement

Les dépenses à caractère général regroupant les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommable, masques, gels, entretien des bâtiments communaux, du matériel et des espaces publics, consommations diverses ainsi que les locations et les assurances.

En 2020, la commune a poursuivi son travail sur l'efficacité des achats publics et notamment avec :

- un accord-cadre à bons de commande pour les travaux de réparation et d'entretien des toitures des bâtiments communaux,
- un marché de services pour l'usine de traitement de l'eau de baignade du Watissart
- l'attribution de 2 marchés de fourniture et d'acheminement de gaz et d'électricité.

Ces démarches, au-delà du strict respect de nos obligations juridiques, s'inscrivent dans un objectif d'optimisation de nos achats et permettent d'asseoir la fonction achats comme un levier de maîtrise des dépenses ou bien encore de gains

Il s'agira, en 2021, de poursuivre ce mode de fonctionnement afin de stabiliser les dépenses. Le montant total de la section de fonctionnement sera équivalent à celui prévu lors du BP 2020.

Les dépenses de personnel de la ville ont baissé en 2020, pour les raisons évoquées ci-dessus (COVID).

Toutefois, elles continueront d'évoluer en fonction des mesures nationales légales (revalorisation des grilles indiciaires, augmentation du SMIC, la garantie individuelle du pouvoir d'achat, le RIFSEEP...).

La collectivité continuera à mettre en œuvre la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) à l'échelle de la commune, les recrutements, les évolutions de carrières, les versements effectués auprès du FNASS, du CDG.

L'ensemble de ces indicateurs ont été pris en compte pour définir l'état prévisionnel des dépenses de personnel en 2021.

Ainsi pour 2021, la municipalité envisage des dépenses au même niveau que celles prévues au BP 2020.

Elles correspondent à l'évolution classique des carrières des agents mais aussi à la prise en charge de frais liés aux événements qui auront lieu en 2021 : Coupe de France VTT, coupe du monde de navimodélisme ainsi que les élections départementales et régionales.

Les charges de gestion courante ne diminueront pas étant donné que la municipalité souhaite maintenir un lien fort avec le tissu associatif et continuer à les soutenir en ces temps difficiles.

Les recettes

Le produit des contributions (chapitre 73) sera repris dans le BP 2021.

Les taux n'augmenteront pas et ne seront donc pas revus à la hausse lors de l'élaboration de ce dernier.

Toutefois, il est à noter que les recettes de fonctionnement seront probablement au même niveau que celles perçues en 2020 :

- Les produits des services (chapitre 70) évolueront en fonction des décisions gouvernementales prises tout au long de l'année.
- Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) seront équivalentes. En effet, si la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) comme les années précédentes baisse, elle sera compensée par l'augmentation de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine).

2. Les orientations en matière d'investissement pour 2021 et les années suivantes :

Le Programme d'investissement :

La Requalification du Pôle-Gare / Centre-Ville de Jeumont :

Cette ambitieuse opération vise notamment à imaginer une ville plus attractive en valorisant ses principaux atouts et à retravailler les liens entre la Gare et la reconquête de l'hyper centre passe en 2021 à la vitesse supérieure et notamment dans sa phase reconstruction avec :



- le démarrage des travaux d'aménagement d'espaces publics comprenant la rénovation complète de la Place de la République,
- la réfection de l'avenue Charles De Gaulle au droit de la Place,
- la déviation de la rue Despret et sa nouvelle connexion viaire la reliant à la rue Lambaréné pour desservir un parking de 30 places,
- et le démarrage des travaux de réaménagement et de réfection complète de la rue Lessines,

La reconversion du CCAS et la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle :



Située au cœur même du quartier prioritaire (politique de la ville – axe social et urbain), mais également au sein de l'emprise NPNRU, la Maison de Santé Jeumontoise permettra aux professionnels de santé de trouver un environnement adapté répondant à leurs aspirations ainsi qu'aux besoins en offre de soins des patients.

Ce cadre d'exercice poursuit, notamment, des objectifs d'amélioration de la qualité de prise en charge des patients, d'amélioration de l'attractivité du territoire et de maintien des services publics de santé de proximité.

La poursuite de l'aménagement du site de Watissart en un véritable site structurant et équilibré entre offre de loisirs, sports nature et biodiversité :

Le site du Watissart, qui fait partie intégrante du projet municipal, vise à renforcer l'attractivité de ce dernier, tout en accentuant sa capacité de captation du public.

C'est un véritable atout permettant le rayonnement de la ville. Ce site de plein air est maintenant un lieu



incontournable pour s'oxygéner, se ressourcer et se dépenser. Néanmoins, il reste à finaliser les travaux et l'équipement de l'espace de restauration et d'accueil en cours de construction près du site de baignade, à engager les premiers aménagements des parkings ainsi que la fluidité des accès via la rue de Colleret.

La Phase III de la vidéoprotection :

La Ville de Jeumont a fait le choix, déjà depuis plusieurs années, de l'amélioration de la tranquillité publique avec la constitution d'une police municipale forte de 12 agents, tournée vers la proximité avec ses habitants, mais également via la mise en place d'un dispositif de vidéo protection et de la sécurisation de certains sites.

A ce jour, 73 caméras maillent le territoire communal et sont opérationnelles pour la sécurité de tous. Néanmoins, Jeumont doit poursuivre ce déploiement en s'équipant de 23 caméras supplémentaires et d'un logiciel de recherche performant au service de la sécurité de tous. Le territoire communal disposera donc de 108 caméras au total.

Fonds de concours voirie avec l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre :

3 opérations sont concernées : le versement du solde de notre participation pour la rue Coubertin, celle prévisionnelle pour la voirie Estienne d'Orves et enfin la plus importante pour la métamorphose des aménagements du centre-ville.

L'optimisation et la rénovation énergétique de l'éclairage et du chauffage de l'Eglise :

Le système de chauffage de l'église est à ce jour insuffisant et ne permet pas de garantir le confort de tous. Pour pallier à cet inconfort, la Ville de Jeumont envisage d'ajouter en appoint du chauffage existant un ensemble de radiants gaz, réparti dans l'église Saint-Martin sur les zones spécifiques à chauffer qui permettront également l'amélioration de l'éclairage grâce à la présence de lampes Led plus économique que les sources anciennes à filament.

La finalisation des travaux d'agrandissement et de restructuration de l'École La Bruyère :

L'investissement, situé en périphérie du quartier de la politique de la ville et déjà engagé au cours de l'année précédente, se poursuivra en 2021.

Il se traduit par la mise en œuvre de deux opérations : la réhabilitation du bâtiment (remplacement de l'ensemble des menuiseries, électricité, couverture, etc...) et l'extension de l'école (équivalent de 3 classes supplémentaires, aménagement de l'espace d'accueil des jeunes enfants, restaurant scolaire et dortoir supplémentaire).



Mise en place de dispositif de réduction et d'économie d'eau sur 6 bâtiments communaux

Ce projet poursuit 2 objectifs : celui de réduire la consommation en eau des 6 bâtiments municipaux en installant des systèmes hydro économes en améliorant le suivi de la gestion permettant d'être alerté sur d'éventuels dysfonctionnement. (Complexe Mimoun- Centre Culturel- Ecole Maternelle La Fontaine- Ecole Maternelle La Bruyère- Salle Jean Bouin et Maison des Initiatives et de l'Animation).

Réfection Toiture Ecole Mouvet et travaux dans les écoles.

Acquisitions foncières diverses : Prieux/Douanes, Lidl, terrains Watissart...

IV Perspectives & Stratégie du budget 2021 :



un guide utile pour conduire la mise en œuvre des projets 2021

A la lumière de ces différentes indications, informations et tendances contenues dans le présent document, la Ville de Jeumont doit poursuivre son anticipation et appréhender les mutations qui s'annoncent.

De même, il convient de poursuivre la maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et la recherche systématique d'économies. Les démarches qui visent à mettre en place des mesures en matière d'efficacité énergétique ou celles pour lutter contre la surconsommation d'eau et les équipements de réduction mises en place sur 5 premiers bâtiments communaux (*le stade Mathez, le centre administratif Pompidou et les écoles Ronsard, Mouvet et Bastié*) sont des exemples à suivre.

En effet, elles génèrent, au-delà du geste pour la planète et les générations futures, une baisse du coût des consommations en dépense et constituent un gisement d'économie d'énergie significatif.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Jeumont s'inscrit dans la démarche du SIRPP - Stratégie d'Intervention de Réhabilitation du Patrimoine Public - et bénéficie à ce titre d'un accompagnement spécifique d'un conseiller en énergie partagé par l'ADUS.

Par ailleurs, les nombreux projets prévus dans les années à venir et le niveau ambitieux d'investissement affiché pour transformer la Ville de Jeumont en profondeur, devront nécessairement faire l'objet d'une programmation conditionnée au respect de la stratégie suivante :

Il est donc proposé de :

- de **maintenir les taux d'imposition** afin de ne pas accroître la pression fiscale,
- de **rechercher systématiquement les économies** de gestion,
- de **maîtriser des dépenses** de fonctionnement et garantir **une capacité d'autofinancement satisfaisante**.
- de **conditionner l'engagement** des programmes d'investissement structurants à **l'obtention de subventions**,
- de **limiter le recours à l'emprunt** pour le financement des projets d'investissement.

Ces éléments guideront l'élaboration prochaine du budget primitif de l'exercice 2021.



VILLE DE JEUMONT

Centre Administratif Georges Pompidou
BP 70159 - 59572 Jeumont Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



www.mairie-jeumont.fr - communication@mairie-jeumont.fr - 03 27 39 50 55